



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **14 juin 2021** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu les recommandations de la Santé publique, vingt-trois (23) personnes pourront assister à cette séance du Conseil municipal qui, sera également diffusée sur le site internet de la Ville, sur Facebook ainsi que sur le poste 4 de la télévision communautaire Télévag.

2021-06-172 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et aux citoyens présents.

2021-06-173 **2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2021-06-174 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Constatation du quorum
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Dépôt de documents et de correspondance
 5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
- Séance ordinaire du 10 mai 2021

- Séance extraordinaire du 14 mai 2021
- Séance extraordinaire du 31 mai 2021
- 6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
- 7. Affaires des contribuables
- 8. Adoption du Règlement 2021-506 modifiant le Règlement de zonage 2009-325
- 9. Adoption du Règlement 2021-507 modifiant le Règlement 2019-484 – Gestion contractuelle
- 10. Avis de motion – Règlement provincial sur les piscines résidentielles
- 11. Autorisation au directeur général pour appel d’offres – SEAO – Surveillance de chantier pour les travaux sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est
- 12. Autorisation au directeur général pour appel d’offres de gré à gré – Contrôle de qualité pour les travaux sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est
- 13. Achat de terrain de 9144-3036 Québec Inc. pour le projet du Centre de plein air « Les Monticoles » (8 000 \$) – Mandat
- 14. Approbation – Règlement d’emprunt 2021-01 - Régie de St-Alphonse – Mandat
- 15. Vente d’équipements – Publication dans le journal « Le Paspéya » (tarière, etc)
- 16. Achat de terrain lot 5 235 242 – Robert Denis (W) – 1 500 \$
- 17. Fonds d’aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Approbation du projet, de la mise de fonds et désignation des signataires
- 18. Achat de parcelle de terrain du lot 5 235 247 – Denis Poirier
- 19. Vente d’une parcelle de terrain sur le lot 5 235 500 de la Ville (partie sud) – Denis Poirier
- 20. Éditions Média Plus Communication
- 21. Jeux portatifs
- 22. Dons
 - Marche Alzheimer
- 23. Rapport des conseillers
- 24. Affaires nouvelles
 - a) Dossier – Services de garde
- 25. Période de questions
- 26. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

2021-06-175 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2021
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2021

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2021-06-176 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de mai 2021 d'un montant de **314 018.48 \$** soient approuvés pour paiement.

2021-06-177 6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 mai 2021 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Un citoyen demande quelle procédure doit-on faire à la Ville et à qui doit-on s'adresser pour acheter un terrain sans avoir de problèmes

2021-06-178 8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-506 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Castilloux et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 2021-506 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Ce Règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac pour fin de consultation.

2021-06-179 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-507 GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.c. C-19) prévoit que toute municipalité doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle;
ATTENDU QUE l'article 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit les sanctions applicables en cas de non-respect du règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE ce règlement vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021;

ATTENDU le dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le règlement 2021-507 sur la gestion contractuelle qui abroge et remplace les règlements 2017-450, 2018-462, 2019-480 et 2019-484.

2021-06-180

10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion qu'à cette présente séance, le règlement provincial par décret numéro 662-2021 du 12 mai 2021 « Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02) sera adopté.

2021-06-181

11. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR APPEL D'OFFRES – SEAO – SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général à déposer par appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le contrat de surveillance de chantier pour les travaux sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est.

2021-06-182

12. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR APPEL D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ – CONTRÔLE DE QUALITÉ POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général à déposer par appel d'offres de gré à gré le contrat de contrôle de qualité pour les travaux sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est.

2021-06-183

13. ACHAT DE TERRAIN DE 9144-3036 QUÉBEC INC. POUR LE PROJET DU CENTRE DE PLEIN AIR « LES MONTICOLES » (8 000 \$) – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9144-3036 Québec Inc. a fait une demande à la Ville de Paspébiac pour la vente d'un terrain dont le numéro de lot est 5 576 702;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain est limitrophe au Centre de plein air « Les Monticoles » dont la Ville désire réaliser un projet;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est évalué à la Ville d'un montant de 2 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur désire se départir de ce terrain non utilisable à ses fins sur une longueur de 350 mètres et de 64.5 mètres de frontage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le maire, Monsieur Régent Bastien et le directeur général, Monsieur Daniel Langlois à procéder à l'achat du terrain au nom de la Ville de Paspébiac pour un montant de 8 000 \$;

QUE le vendeur s'engage à payer tous les frais inhérents à la transaction, notamment ceux liés à l'arpenteur et au notaire.

2021-06-184

14. APPROBATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-01 – RÉGIE DE ST-ALPHONSE - MANDAT

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (« RGMRAB ») ;

ATTENDU QUE le 27 avril 2021, après avis de motion dûment donné le 22 avril 2021, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 7 015 000 \$, afin qu'elle puisse procéder à l'acquisition et à la prise en charge du lieu d'enfouissement technique situé dans la Municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière, et permettant ainsi de libérer la Municipalité de Sainte-Alphonse ainsi que toutes les villes et municipalités parties à l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles datée de 2006, dont fait partie la Municipalité, de leurs obligations respectives convenues à cette entente;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le # **2021-01** dans les 15 jours de son adoption ;

ATTENDU QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la Ville depuis la réception du règlement d'emprunt # **2021-01**;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac, conformément à l'article 607 du *Code municipal* (ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*), approuve le règlement d'emprunt # **2021-01** de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Castilloux, conseillère, et résolu unanimement;

QUE la Ville de Paspébiac, approuve le règlement d'emprunt # **2021-01** de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QUE le greffier de la Ville de Paspébiac transmette au secrétaire de la RGMRAB une copie de la présente résolution.

2021-06-185

15. VENTE D'ÉQUIPEMENTS – PUBLICATION DANS LE JOURNAL « LE PASPÉYA »

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la direction générale au nom de la Ville à mettre en revente aux enchères les équipements usagés suivants :

- ✓ Une tarière
- ✓ Une débroussailleuse sur mât
- ✓ Lot de 5 moteurs (600 volts)
- ✓ Lot de 4 compresseurs (600 volts) – prix plancher 400 \$ l’unité
- ✓ Lot de 5 pompes (prix plancher : 900 \$ l’unité)

Tous ces équipements sont usagés et mis en revente sans garantie, aux risques et périls de l’acheteur. Il est possible que d’autres équipements s’ajoutent à la liste précitée.

DE PUBLIER la mise en vente dans le journal « Le Paspéya » et sur le site internet de la Ville avec les spécifications suivantes qui se retrouveront sur un formulaire présenté par la direction générale;

- Les taxes sont en sus;
- Un délai de 2 semaines est accordé pour transmettre sa réponse à la Ville, à défaut, l’équipement sera remis en vente;
- Un dépôt de 20% de l’offre est requis par chèque visé;
- La personne qui se portera acquéreur du bien ne pourra se désister de son achat pendant ou après la transaction à défaut de perdre son dépôt de 20%
- Aucun remboursement monétaire (comptant, virement bancaire ou chèque visé)
- Aucune offre ne sera acceptée s’il n’y a pas de chèque visé
- Un remboursement sera autorisé à la personne qui n’aura pas été choisie pour l’achat d’un équipement sur lequel il y a eu un dépôt

2021-06-186

16. ACHAT DE TERRAIN LOT 5 235 242 – ROBERT DENIS (W) – 1 500 \$

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Robert Denis (W) a fait une demande à la Ville de Paspébiac pour la vente d’un terrain dont le numéro de lot est 5 235 242;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain est limitrophe au garage municipal de la Ville et par la même occasion s’avère d’une utilité pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est évalué à la Ville d’un montant de 4 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur désire se départir de ce terrain non utilisable à ses fins vu l’enclave existante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’AUTORISER le maire, Monsieur Régent Bastien et le directeur général, Monsieur Daniel Langlois à procéder à l’achat du terrain au nom de la Ville de Paspébiac pour un montant de 1 500 \$;

QUE la Ville s’engage à payer tous les frais inhérents à la transaction, notamment ceux liés au notaire.

2021-06-187

17. FONDS D’AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – APPROBATION DU PROJET, DE LA MISE DE FONDS ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec renouvelle le programme Fonds d’Aide aux Initiatives Régionales pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ci-après FAIR) pour l’année 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 (soutien au développement, à l’amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques locales) du programme permet l’embauche de personnel pour des projets spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Ville permettra l'embauche de personnel pour effectuer des travaux d'amélioration et de maintien des infrastructures récréotouristiques ainsi que l'aménagement faunique et forestier;

CONSIDÉRANT QU'eu égard aux besoins et à sa population, l'aide maximale qui peut être accordée à la Ville de Paspébiac s'élève à trente mille dollars (30 000\$);

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à répartir l'aide accordée de la façon suivante :

- 70% de dépenses salariales;
- 30% pour l'acquisition de matériel, matériaux et consommables.

CONSIDÉRANT QUE la Ville contribue à hauteur de 10%, soit trois mille dollars (3000\$) à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le projet détaillé dans la demande d'aide financière ainsi que la mise de fonds;

DE DÉSIGNER Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, signataire de la demande d'aide financière au programme FAIR pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

2021-06-188

18. ACHAT DE PARCELLE DE TERRAIN DU LOT 5 235 247 – DENIS POIRIER

CONSIDÉRANT l'offre de vente de Monsieur Denis Poirier d'une parcelle de terrain d'une superficie de 48 600 p² du lot numéro 5 235 247;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Poirier est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur, Monsieur Denis Poirier, désire se départir de cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain est adjacente au terrain de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le maire, Monsieur Régent Bastien et le directeur général, Monsieur Daniel Langlois de procéder à l'achat du terrain (parcelle du lot 5 235 247) en échange d'une parcelle du lot 5 235 500 soit 20 000 p² sans autre contrepartie;

QUE le vendeur s'engage à payer tous les frais afférents à la transaction, notamment ceux liés à l'arpenteur et au notaire.

2021-06-189

19. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE LOT 5 235 500 DE LA VILLE (PARTIE SUD) – DENIS POIRIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est propriétaire du lot portant le numéro 5 235 500;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Poirier a fait une demande d'acquisition d'une parcelle de ce lot à la Ville soit 20 000 p²;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.01) de la Loi sur les cités et villes, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT la parcelle du lot 5 235 247 qui sera acquise par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire, Monsieur Régent Bastien et le directeur général, Monsieur Daniel Langlois à procéder à la mise en vente du terrain au nom de la Ville de Paspébiac pour un échange d'une parcelle du lot 5 235 500 soit 20 000 p² pour une parcelle du lot 5 235 247 soit 48 600 p² sans aucune autre contrepartie.

QUE la Ville s'engage à payer avec l'acheteur tous les frais inhérents à la transaction, notamment ceux liés à l'arpenteur et au notaire.

2021-06-190

20. ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac souhaite publier et distribuer un calendrier;

ATTENDU QUE la Ville fournit le contenu rédactionnel mais souhaite confier à EMPC la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition;

ATTENDU QUE les parties souhaitent consigner dans le présent écrit les termes de leur entente (ci-après désignée le « Contrat »);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Daniel Langlois, au nom de la Ville de Paspébiac à adhérer au contrat élaboré par Éditions Média Plus Communication et la Ville pour trois (3) éditions soit les années 2022, 2023 et 2024.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Éditions Média Plus Communication (EMPC).

2021-06-191

21. JEUX PORTATIFS

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de jeux serait un premier geste dans la foulée d'un nouveau parc récréatif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit aménager un sentier entre les 2 arénas;

CONSIDÉRANT le besoin du Transport actif en périmètre urbain (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE ces jeux sont destinés pour les quatre saisons;

CONSIDÉRANT QUE tous les aménagements sur le terrain seront sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE la présence de jeux portatifs permettrait un lien et favoriserait la rétention de nos jeunes familles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Ville de Paspébiac fasse l'acquisition de jeux portatifs pour le parc récréatif jusqu'à un montant maximum de 30 000 \$ taxes en sus.

EN FAVEUR : Madame Solange Castilloux
Madame Nathalie Castilloux
Monsieur Roméo Briand
Monsieur Régent Bastien, maire

CONTRE : Monsieur Henri Alain
Monsieur Florian Duchesneau
Monsieur Hébert Huard

2021-06-192

22. DONS

- **MARCHE ALZHEIMER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville fasse un don de **50 \$** à : La marche pour l'Alzheimer 2021 qui prépare sa quinzième édition. Notre contribution monétaire servira à offrir aux proches aidants et aux personnes atteintes de maladies cognitives des centaines d'heures d'aide et d'accompagnement dans la région de la Baie-des-Chaleurs.

Cette résolution est annulée pour la raison suivante : Un chèque de 200 \$ a déjà été émis (voir résolution numéro 2021-05-144 de la séance du 10 mai 2021).

23. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux

- Budget participatif – 3 projets reçus
- Vérification d'admissibilité de ces projets;
- Parade de la St-Jean en collaboration avec le « Comité jeunesse »
- Politique aîné (es) et politique familiale

Madame Nathalie Castilloux

- Continuité du dossier de l'Office municipal d'habitation
- Sécurité incendie :
Réunion mensuelle
Visite dans les maisons dès l'automne (programme de prévention)
- Madame Castilloux nous informe que Monsieur Gabriel Potvin est lauréat du prix ExcElan de l'URLS
- Madame Castilloux souligne la participation des pompiers volontaires pour les funérailles d'un ancien pompier, Monsieur Eusèbe Grenier et félicite tous les pompiers de cette belle initiative

Monsieur Henri Alain

- Fête nationale :
Demande de bénévoles pour la confection des sacs et la distribution se fera les 20, 21 et 22 juin prochains

Monsieur Florian Duchesneau

- Quelques échanges ont eu lieu avec Monsieur Denis Alain relativement aux travaux publics
- Concernant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), monsieur Duchesneau nous informe que ça fait 2 mois et plus que le comité n'a pas été convoqué à des assemblées malgré certaines décisions à prendre sur des projets
Monsieur Duchesneau fait part au Conseil de son mécontentement

Monsieur Hébert Huard

- Monsieur Huard laisse la parole à Messieurs Henri Alain et Roméo Briand sur les dates de livraison des sacs pour la fête de la St-Jean

Monsieur Roméo Briand

- Continuité du dossier sur les logements
- L'ouverture du Site historique national de Paspébiac s'est faite le 13 juin officiellement
- Monsieur Briand est représentant de la Ville au Site historique national sur le C.A.

Monsieur le maire souligne que Monsieur Roméo Briand a été reconnu par le Lieutenant-gouverneur comme bénévole dans différents organismes et tient à lui offrir toutes ses félicitations. Une médaille lui a été décernée.

24. AFFAIRES NOUVELLES

2021-06-193

a) **Dossier – Services de garde**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER mesdames Solange Castilloux et Nathalie Castilloux, conseillères, qui l'acceptent, représentantes sur le comité « Dossier – Services de garde »

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques commentaires favorables provenant des citoyens présents sont adressés au conseil municipal entre autres :

- les jeux portatifs;
- parc récréatif;
- sentier entre les 2 arénas;
- surface multi-usages au Complexe sportif.

Une demande est faite afin que la Ville puisse placer des poubelles au Centre de plein air « Les Monticoles » plus précisément au belvédère.

2021-06-194

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 48.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier